

clocher et de la sacristie et le sol débarrassé et nivelé sera très propice à étendre le cimetière, insuffisant tel qu'il est.

Mais, ajoutait le curé, à la suite de cette démolition quelques gens malavisés ont formé une cabale ; ils se sont soulevés ; des disputes regrettables se sont passées ; des procédures ont commencé, que je serais bien curieux pour le bien de la paroisse de voir promptement terminer. C'est pourquoi je vous ai proposé de mettre à nouveau en délibération, si vous persistiez dans l'opinion et la volonté de reconstruire la halle sur le même emplacement. Il s'offre un autre parti plus convenable, plus facile et plus conforme au bien général : ce serait d'agrandir et d'achever, en maçonnerie et en charpente, l'auvent, qui existe au-dessus de la porte de l'église, et de le faire assez vaste pour vous abriter, quand vous sortez des offices. Il suffit de se rappeler avec quel mauvais effet la halle se présentait : nuisible à la circulation, désavantageuse à la perspective, encombrante et laide ; personne de vous ne jugera répréhensibles ceux qui l'ont abattue.

Ce discours eut un bon résultat ; il ébranla les moins farouches. On en vit un certain nombre s'approcher du notaire et le prier d'enregistrer leur désistement aux oppositions qu'ils avaient soutenues. Jean Paradis, Jean Noailly dit Bourlier, Antoine Berthon, Simon Granjard dit Valetta, Benoit Rechagneux et Jean Grizonnet s'excusèrent d'avoir livré leur nom dans le procès intenté contre Garel et avouèrent avoir surtout cédé à des sollicitations trop pressantes. Claude Chavot-Vacher, Jean Chapiron, Louis et Joseph Maillavin, Jean Gonin, Pierre Vial, Jean Cuissard agirent de même et se départirent purement et simplement de leur plainte.

C'était un succès et, même dans les plus imposantes